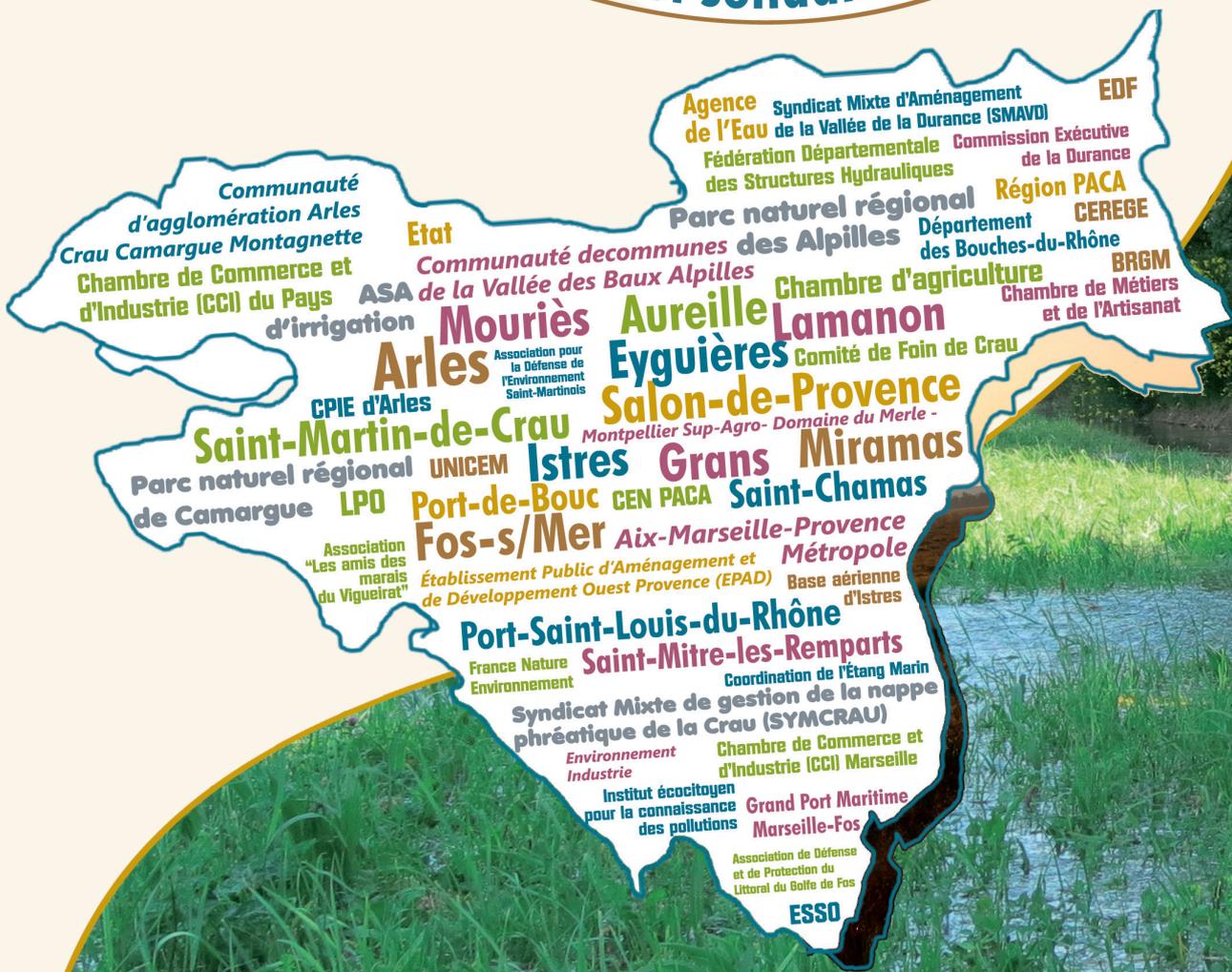


Contrat de *nappe* Crau

Pour une gestion durable et solidaire de la ressource en eau



www.symcrau.com



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



DÉPARTEMENT
BOUCHES-
DU-RHÔNE



Pourquoi un Contrat de nappe ?

Un Contrat de nappe, qu'est-ce que c'est ?

- un outil partenarial et contractuel non imposé et élaboré dans la concertation
- un outil opérationnel et financier (programme d'actions de 6 ans) pour gérer la ressource en eau souterraine du territoire craven



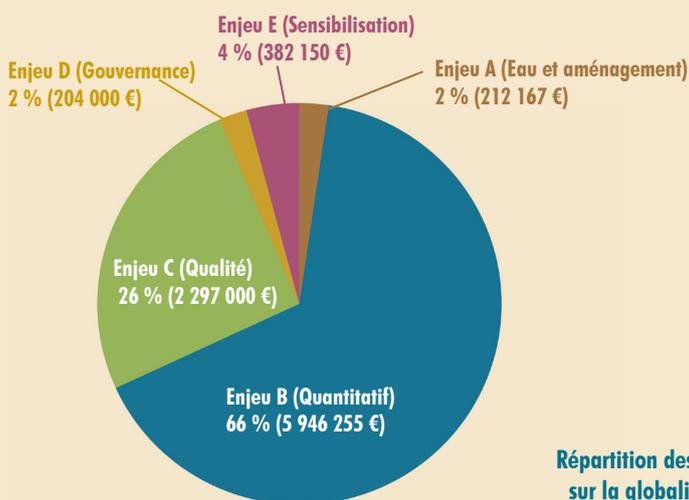
Une concertation active, des élus et des acteurs locaux impliqués dans le Contrat de nappe

Pour préserver durablement la ressource en eau de notre nappe

Pour concilier les enjeux SOCIO-ÉCONOMIQUES du territoire : satisfaction des besoins domestiques en eau, maintien des activités économiques dont l'agriculture (vecteur de recharge de la nappe), développement et aménagement du territoire...

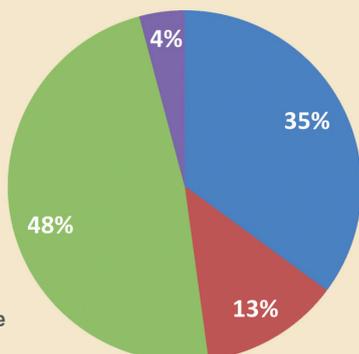
Face aux enjeux de la nappe, il est nécessaire d'agir rapidement, efficacement tous ensemble dans son domaine de compétences avec des moyens adaptés !

Combien coûte le Contrat de nappe ?



Répartition par enjeux du montant total (en €) pour la période 2016-2018

Répartition des financements sur la globalité du Contrat



- Autofinancement par le maître d'ouvrage
- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
- Département des Bouches-du-Rhône
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Qui porte les actions ?

Communes et regroupement de communes (Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, Métropole Aix-Marseille-Provence...).

Acteurs agricoles (Chambre d'Agriculture 13/OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective), Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles (SMGAS PA) porteur du Contrat de Canal Crau Sud Alpilles)

Le Grand Port Maritime de Marseille-Fos

Acteurs industriels (Association Environnement Industrie, Chambre de Commerce et d'Industrie...)

Acteurs associatifs (Marais du Vigieirat, Institut Ecocitoyen) et de l'éducation à l'environnement (CPIE du Pays d'Arles)

Parcs Naturels Régionaux (Alpilles et Camargue)

Organismes de recherche (Montpellier Supagro-Domaine du Merle)

La nappe en actions

Des actions sur l'ensemble des 5 enjeux à

conduire de 2016 à 2021

5 enjeux, 70 actions
20 maîtres d'ouvrage
Coût : 9 millions d'euros



A Intégrer la nappe dans l'aménagement du territoire

ACTIONS

- Connaître les zones à préserver en priorité.
- Porter à connaissance des élus et des aménageurs l'intégration de l'eau dans l'urbanisme.
- Accompagner la mise en place du dispositif "Éviter, Réduire, Compenser" dans les projets de développement urbains.

6 actions
Coût : 212 167 €
2 maîtres d'ouvrage : SYMCRAU et EPAD*

* Établissement Public d'Aménagement et de Développement

B Maintenir les équilibres QUANTITATIFS

ACTIONS

- Suivre l'évolution du niveau de la nappe
- Mieux connaître les prélèvements et les forages.
- Économiser l'eau : réaliser des Schémas directeurs et réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable.
- Connaître les capacités de la nappe en fonction de la recharge et mettre en place une gestion de crise.

19 actions
Coût : 5 946 255 €
12 maîtres d'ouvrage

C Préserver la QUALITÉ de l'eau

ACTIONS

- Suivre la qualité de l'eau.
- Évaluer les risques de contamination par les phytosanitaires.
- Contrôler la réhabilitation des assainissements non collectifs.
- Savoir gérer les pollutions accidentelles.

22 actions
Coût : 2 297 000 €
13 maîtres d'ouvrage

Un Contrat de nappe, pour qui ?

💧 Pour les usagers : habitants (eau potable, paysage, cadre de vie), acteurs économiques (industrie, agriculture)

💧 Pour les générations futures

💧 Pour les zones humides, la biodiversité

D Asseoir une gouvernance opérationnelle de l'eau

ACTIONS

- Organiser la gouvernance locale des eaux souterraines.
- Prendre part à la gouvernance du bassin Durancien.

6 actions
Coût : 204 000 €
1 maître d'ouvrage : SYMCRAU

E Cultiver l'identité de la Crau

ACTIONS

- Bâtir une stratégie de sensibilisation à la préservation de la nappe.
- Créer des outils de communication correspondants (mallette pédagogique, plaquettes...).
- Sensibiliser aux économies d'eau.

12 actions
Coût : 354 250 €
7 maîtres d'ouvrage

Pilotage du Contrat de nappe

COMITÉ de NAPPE

- Veille aux respects des orientations collectives du contrat de nappe
- suit la programmation des actions

SYMCRAU

Anime, coordonne et suit le contrat de nappe

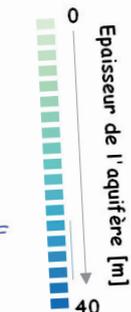
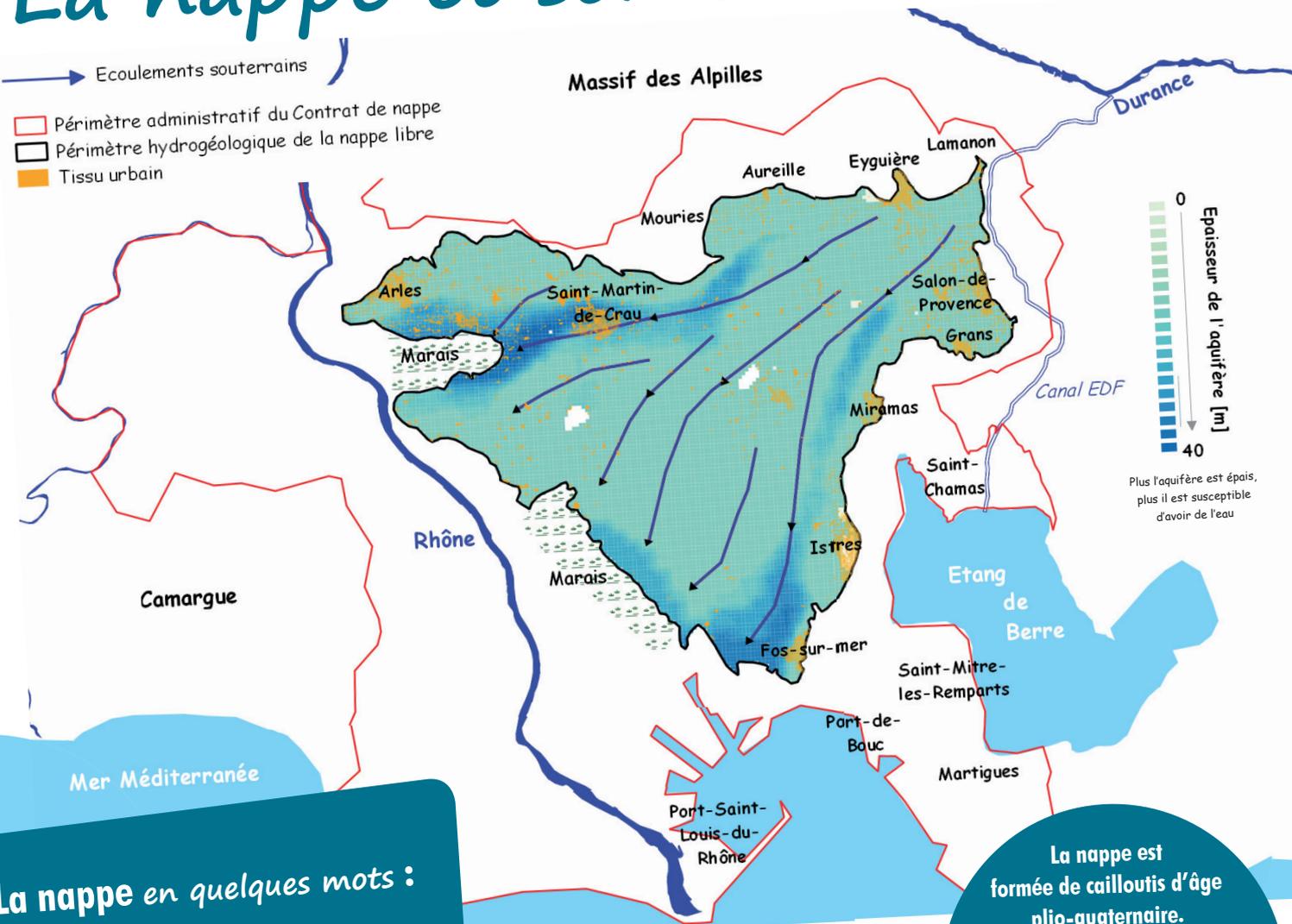


Pour aller plus loin, voir tome 2 "Cahier de fiches actions" du Contrat de nappe. À télécharger sur www.symcrau.com

La nappe et son territoire

→ Ecoulements souterrains

- Périmètre administratif du Contrat de nappe
- Périmètre hydrogéologique de la nappe libre
- Tissu urbain



Plus l'aquifère est épais, plus il est susceptible d'avoir de l'eau

La nappe en quelques mots :

Surface : **550 km²**

16 communes concernées
 3 EPCI* : Métropole Aix-Marseille-Provence, Communauté d'agglomération Crau-Camargue-Montagnette, Communauté de communes de la Vallées des Baux- Alpilles

* Établissement Public de Coopération intercommunale

14 000 hectares de prairies irriguées qui rechargent à 70% la nappe

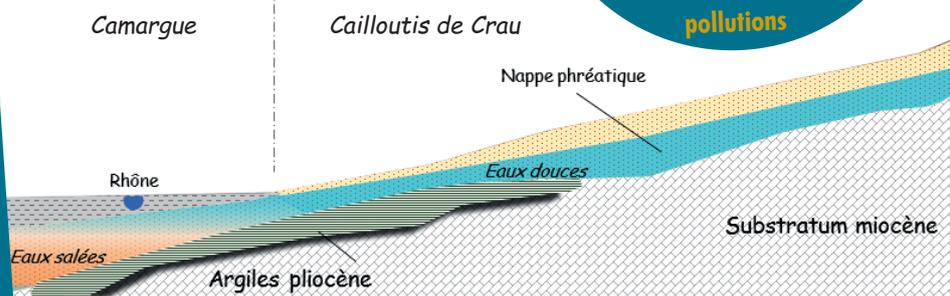
Des paysages et une biodiversité exceptionnels façonnés par l'eau

Des activités économiques d'intérêt national (Zone industrialo-portuaire de Fos) et des activités stratégiques (bases militaires)

La nappe constitue un réservoir d'eau de **550 millions de m³** qui alimente en eau potable **270 000 habitants**

75 millions de m³/an prélevés pour l'eau potable (39%), pour l'agriculture (36%), pour l'industrie (24%)

Coupe hydrogéologique de la nappe



La nappe est formée de cailloutis d'âge plio-quaternaire. L'eau souterraine s'écoule du Nord-Est au Sud-Ouest. La profondeur de la nappe se situe entre 0 à 10 mètres. **Sa faible profondeur la rend très vulnérable aux pollutions**

Contexte littoral : la présence d'un biseau salé peut altérer la qualité de l'eau de la nappe



Pour aller plus loin, voir tome 1 Contrat de nappe. A télécharger sur www.symcrau.com

► **Les engagements des signataires**

Intégrer la question de la ressource en eau souterraine de manière transversale dans la mise en oeuvre des politiques et projets sur le territoire de la Crau

Informar, voire consulter le Comité de nappe concernant tout nouveau projet lié à l'eau

Mettre en oeuvre les actions (maître d'ouvrage) et les financer selon l'engagement pris dans le Contrat

Apposer le logo du Contrat de nappe de la Crau sur les opérations inscrites dans le programme d'actions

Participer aux instances de pilotage, de suivi et de mise en oeuvre du Contrat



Pour aller plus loin, voir tome 3 "Document contractuel du Contrat de nappe". A télécharger sur www.symcrau.com

► **Les signataires**

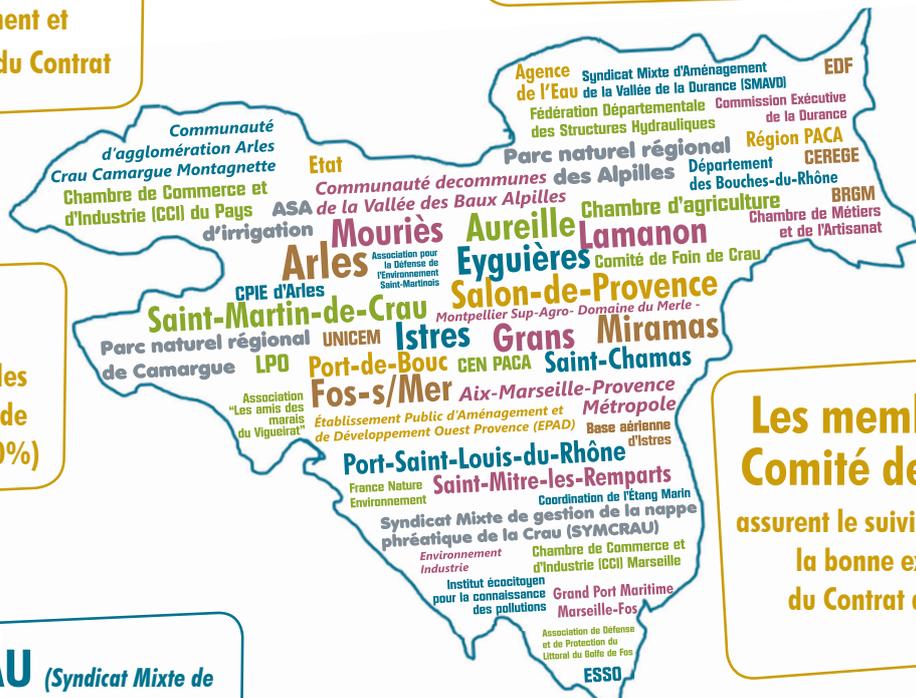
Les financeurs (Agence de l'Eau, Région PACA, Département 13) soutiennent techniquement et financièrement les actions du Contrat

L'État met en oeuvre les missions régaliennes concourant à l'atteinte des objectifs du contrat

Les maîtres d'ouvrage conduisent les actions et assurent une partie de leur financement (entre 20 à 50%)

Les membres du Comité de nappe assurent le suivi et contrôlent la bonne exécution du Contrat de nappe

Le SYMCRAU (Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau) assure l'animation et la coordination du Contrat de nappe de la Crau. Il est également maître d'ouvrage d'actions du Contrat



Syndicat Mixte de gestion de la nappe de la Crau
20 Cité des Entreprises - ZI du Tubé Sud
13800 Istres - Tel : 04.42.56.64.86
Email : contact@symcrau.com
Site internet : www.symcrau.com